

MARCHE DE SERVICE  
N° 971-PREF-SATPN-2025-MAPA-AI-02

MAPA (Marché à procédure adaptée)

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**Lot n°03 du précédent marché n° 971-PREF-SATPN-2024-AOO-AI-02 déclaré  
sans suite pour des motifs ne résultant pas d'une infructuosité de la procédure**

Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de  
la commande publique

Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 modifié portant partie réglementaire du Code de  
la commande publique

– Décret 2022-1683 du 28 décembre 2022

Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du CCAG/FCS

**ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES ESPACES VERTS DES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE  
EN GUADELOUPE**

**ANNÉE 2025**

**DATE DE DÉPÔT DES PLIS (CANDIDATURES/OFFRES) : AU PLUS TARD LE 14 AVRIL 2025 A 12 H 00  
PRÉCISES, HEURE LOCAL DE GUADELOUPE.**

<b>I – <u>ACHETEUR PUBLIC</u></b> .....	4
1.1 Désignation de l’acheteur public : .....	4
1.2 Type d’acheteur public.....	4
1.3 Adresses auprès desquelles les documents peuvent être obtenus.....	4
1.4 Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées.....	4
<b>II – <u>OBJET DU MARCHÉ</u></b> .....	4
2.1 Description .....	4
2.2 Catégories du marché.....	5
2.3 Révision des prix .....	5
<b>III – <u>DISPOSITION GÉNÉRALE</u></b> .....	5
3.1 Décomposition du marché.....	5
3.1.1 Lots :.....	5
3.1.2 Tranches : .....	5
3.1.3 Référence à la nomenclature européenne (CPV).....	5
3.2 Type et procédure du marché.....	5
3.3 Durée du marché.....	5
3.4 Conditions d’exécution du marché.....	5
3.5 Cautionnement et garantie exigés.....	5
3.6 Modalité de paiement.....	5
3.7 Forme juridique de l’attributaire.....	6
3.8 Délai de validité des offres .....	6
3.9 Complément à apporter au cahier des charges.....	6
3.10 Unité monétaire.....	6
3.11 Langue de rédaction.....	6
<b>IV – <u>DOSSIER DE CONSULTATION – CONDITIONS DE PARTICIPATION</u></b> .....	6
4.1 Retrait du dossier de consultation.....	6
4.2 Contenu du dossier de consultation .....	6
4.3 Modification de détail au dossier de consultation .....	6
<b>V – <u>CONDITIONS DE PARTICIPATION</u></b> .....	7
<b>VI – <u>PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS</u></b> .....	7
6.1 Documents à produire .....	7
6.1.1 Engagement.....	7
6.1.2 Renseignements concernant la situation propre du fournisseur .....	7
6.1.3 Statut juridique et capacité professionnelle.....	7
6.1.4 Capacité économique et financière .....	7
6.1.8 .....	
6.2 Conditions d’envoi et de remise des plis .....	7
6.3 Date limite et heure limites de réception des candidatures et des offres.....	8
<b>VII – <u>CRITÈRE DE JUGEMENT DES CANDIDATURES</u></b> .....	8
<b>VIII – <u>CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES</u></b> .....	8
7.1 Critères d’attribution .....	8
7.2 Mise au point .....	9
<b>IX – <u>RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRES</u></b> .....	9
<b>X – <u>JURIDICTION COMPÉTENTE</u></b> .....	9

POUVOIR ADJUDICATEUR : préfet de la Région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe ou son représentant

## I – ACHETEUR PUBLIC

### 1.1- Désignation de l'acheteur public :

<b>Dénomination :</b> Service administratif et technique de la police nationale (SATPN)	A l'attention de : Cheffe du service administratif et technique de la police nationale
Adresse : 276 Allée Maurice Micaux – BP 466	Code Postal : 97 108
Ville : Basse-Terre Cédex (Guadeloupe)	Pays : France
Téléphone SATPN : 0590 99 11 00	Télécopieur : 0590 81 17 39
Contact : <b>Partie administrative :</b> Bureau des marchés publics et de l'administration immobilière Tél : 0590 941 155 – 991 116 – 992 993 <a href="mailto:cel-immobiliere-satpn971@interieur.gouv.fr">cel-immobiliere-satpn971@interieur.gouv.fr</a>	<b>Site dématérialisé de l'État :</b> Dépôt des plis et correspondance devront être obligatoirement par le biais du portail de l'État : Courrier électronique <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a>

### 1.2 – Type d'acheteur public : État

### 1.3 – Adresses auprès desquelles les documents peuvent être obtenus :

La plate-forme dématérialisée de l'État – PLACE : <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou sur le site de la préfecture de la région Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr>

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité de disposer d'un environnement informatique suffisant pour être compatible avec certaines fonctions sensibles : chiffrement, téléchargement de fichiers volumineux, durée d'acheminement des plis électroniques.

Toute information erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur. Les frais d'accès au réseau Internet sont à la charge de chaque candidat.

### 1.4 – Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Adresse de dématérialisation du site de l'État « PLACE » - <http://www.marches-publics.gouv.fr>

## II – OBJET DU MARCHÉ

### 2.1 – Description :

La présente consultation a pour objet les prestations d'entretien et de nettoyage des espaces verts des services de la police nationale de Guadeloupe.

Les prestations attendues sont décrites dans les tableaux d'engagement correspondant à l'annexe du lot 3 du cahier des clauses particulières (CCP).

### 2.2 - Catégories du marché

Le présent marché est un marché de services à prix forfaitaire pour les prestations récurrentes et prix unitaire pour les besoins ponctuels, (cf. art. R2112-6 du décret relatif au Code de la commande publique). Pour les besoins ponctuels, un bon de commande sera remis au titulaire.

### 2.3 - Révision des prix

Les prix sont révisibles annuellement à la date d'anniversaire du marché, (cf. article R2112-13 du décret précité en vigueur).

### **III – DISPOSITION GÉNÉRALE**

#### 3.1 - Décomposition du marché

Le présent marché est composé de trois lots – numérotés de 01 à 03. Lot 03 **a été déclaré sans suite pour des motifs ne résultant pas d'une infructuosité de la procédure.**

Les prestations concernant chacun des sites figurent dans les annexes jointes au présent CCP et tableaux d'engagement :

Lot n°3 : entretien et nettoyage des espaces verts des sites

**SATPN, sis 267, allée Maurice Micaux – 97 100 Basse-Terre.**

**Hôtel de police sis au Champ d'Arbaud – 97 100 Basse-terre.**

**Les services relatifs au lot 3 (Direction Territoriale de la Police Nationale et Service administratif de la Police Nationale) sont appelés à déménager dans le courant de l'année 2025.**

**En raison de l'affectation des services dans le nouvel hôtel de police, un ordre de service fixera la date de démarrage des prestations du site du Champ d'Arbaud – 97 100 Basse-terre.**

##### 3.1.1 Modalités de soumission (lot) :

Les candidatures peuvent concerner un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

##### 3.1.2 Tranches :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

##### 3.1.3 Référence à la nomenclature européenne (CPV) :

Classification au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) :

- 77310000-6 – Entretien des espaces verts

- 77340000-5 – Élagage des arbres et taille des haies.

#### 3.2 - Type et procédure du marché

La présente consultation est une procédure adaptée

#### 3.3 - Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2025. Le marché pourra être reconduit annuellement, par décision **tacite** du pouvoir adjudicateur, par période d'un an et ce, jusqu'au 31 décembre 2028. Au cas où ces dates ne seraient pas respectées, le règlement des prestations sera effectué au prorata temporis. Le titulaire du marché ne peut refuser sa reconduction.

En cas de non reconduction par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne pourra prétendre à une quelconque indemnité de ce fait. Le titulaire en sera informé, par écrit, 2 mois avant la date d'échéance.

Au terme du présent marché, si pour une raison quelconque le nouveau marché ne peut être notifié, le marché en cours sera reconduit à titre exceptionnel, par avenant, pour une durée ne pouvant pas dépasser un an.

#### 3.4 - Conditions d'exécution du marché

Un ordre de service sera transmis au titulaire pour le début d'exécution des prestations. Les délais d'intervention et d'exécution sont précisés dans le CCP.

#### 3.5 - Cautionnement et garantie exigés

Il ne sera pas exigé de retenue de garantie

#### 3.6 - Modalité de paiement

Chaque entité (DTPN - SATPN) assure le règlement des factures de leur service.

**(La clef de répartition concernant la quote part des services précités sera transmise au titulaire pour l'établissement des factures).**

L'acheteur public se libérera des sommes dues, en créditant le compte mentionné par le fournisseur dans l'acte d'engagement. Le règlement des factures interviendra dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réception de la facture qui sera transmise au CSPI par voie dématérialisée via CHORUS PRO à

[https:// www.chorus-pro.gouv.fr](https://www.chorus-pro.gouv.fr) , dès lors que les prestations sont effectivement réalisées.

Le titulaire aura droit à des intérêts moratoires, dans les conditions réglementaires, en cas de retard de paiement.

### 3.7 - Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seul ou sous forme de groupement conjoint avec un mandataire désigné qui sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. En cas de présentation de groupement d'entreprises, cette clause est indispensable sous peine d'irrecevabilité des dossiers.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leur offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 2145-21 du décret en vigueur de la commande publique. Les candidats ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

En cas de groupement, l'offre devra présenter le mandataire et les engagements pris par tous les membres du groupement. Chaque membre devra fournir les pièces nécessaires.

### 3.8 - Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### 3.9 - Complément à apporter au cahier des charges : Sans objet.

### 3.10 - Unité monétaire : Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro

### 3.11 – Langue de rédaction : Toutes les pièces de l'offre devraient être rédigées en langue française

## **IV - DOSSIER DE CONSULTATION – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### 4.1 - Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est à retirer soit sur la plate-forme dématérialisée : <https://www.marches-publics.gouv.fr> – rubrique: toutes les annonces d'information ou sur le site de la préfecture de la région Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/>.

### 4.2 - Contenu du dossier de consultation

Le document de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- L'acte d'engagement (ATTRI)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (annexes DPGF correspondant à chaque lot).
- Le cahier des clauses particulières
- Le cadre de réponse technique (modèle joint) qui est contractuel (**L'absence de cette pièce entraînera le rejet de l'offre**).
- Les tableaux d'engagement sur le chantier (annexe du lot 3 )
- Les bordereaux de prix unitaire (annexes BPU correspondant à chaque lot)
- L'attestation de visite
- Les formulaires ATTRI - DC1 – DC2 et DC4 qui peuvent être téléchargés sur le portail susvisé.

Le cahier des clauses administratives générales établi par l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services, non fourni

### 4.3 - Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente sera applicable en fonction de cette nouvelle date.

## V – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats ne doivent pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner, conformément aux dispositions de l'ordonnance précitée.

Les candidats doivent posséder les capacités nécessaires pour exécuter le marché.

## VI – PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

### 6.1 - Documents à produire

Les formulaires (DC1, DC2, ATTRI1, DC4...) sont à télécharger sur le site et à renseigner : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou sur la plate forme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

#### 6.1.1 - Engagement

L'acte d'engagement dûment (ATTRI1) complété par la personne habilitée ; au de la transmission stade, la signature n'est pas obligatoire. La partie relative au prix devra être complétée (tva – montant HT en lettres).

La DPGF (Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire)

Le BPU

Le cadre de réponse technique

L'attestation de visite

L'attestation sur l'honneur

Le tableau d'engagement sur le chantier paraphé et signer par la personne habilitée

#### 6.1.2 - Renseignements concernant la situation propre du fournisseur

Une attestation sur l'honneur (DC1) visée à l'article R2143-1 et suivants du décret précité justifiant :

- qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales,
- qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L342-9 – L342-10 – L341-6 – L125-1 – L125-3 du Code du travail.

#### 6.1.3 - Statut juridique et capacité professionnelle

Tous documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le fournisseur.

#### 6.1.4. Capacité économique et financière

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global au cours des 3 dernières années (DC2).

Le candidat transmettra la liste des services effectués au cours des 3 dernières années dans le cadre de conventions similaires (publiques ou privées) ou démontrera que la société a les compétences nécessaires pour réaliser les prestations

Le candidat pourra fournir tout élément qu'il jugera utile à l'analyse de son offre, notamment pour les entreprises employant plus de 20 salariés : une attestation annuelle relative aux emplois de personnes handicapés ou attestations d'acquiescement de la contribution au fond de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

### 6.2 - Conditions d'envoi et de remise des plis

Les candidats transmettront leur dossier sur le portail dématérialisé de l'État :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis transmis par voie électronique seront horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai.

Le candidat ayant choisi une transmission électronique pourra déposer ou envoyer également sur support physique électronique ou sur support papier une « copie de sauvegarde » (mention devant figurer sur le pli scellé), dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, à l'adresse indiquée à l'article I du présent règlement de consultation.

### 6. 3 - Date limite et heure limites de réception des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres devront être transmises jusqu'au 14 avril 2025, 12 heures précises, heure de Guadeloupe.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées au présent règlement de la consultation ou ceux qui seraient incomplets ne seront pas retenus.

## **VII – CRITÈRE DE JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Dans le cas d'une absence de pièces relatives à la candidature, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier dans un délai de cinq jours a/c de la réception de la demande faite par courrier électronique. À défaut de production de ou des documents réclamés dans le délai fixé, la candidature sera déclarée irrecevable. Il s'agit faculté laissée à l'appréciation du pouvoir adjudicateur. Ne seront pas admises lors de l'ouverture de plus les candidatures qui ne présentent pas de garanties et capacités techniques professionnelles et financières suffisantes pour exécuter le marché.

## **VIII – CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES**

Seules les enveloppes contenant les offres des entreprises dont la candidature aura été jugée recevable seront ouvertes.

### 8.1 - Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères hiérarchisés et pondérés comme suit dès lors que les documents visés aux articles R2143-6 à R2143-10 du CCP auront été produits :

Critères d'attribution	État du critère	Note par critère	Coefficient sur 100
1. Prix des prestations	$\frac{\text{Prix du candidat}}{\text{Prix le moins disant}} \times \%$		60
2. Valeur technique de l'offre	Note méthodologique détaillant l'organisation et moyens mis en œuvre pour l'exécution des prestations		40

Le critère technique de l'offre basé sur 40 points se décompose en 4 sous-critères :

Sous critère 1 - Les moyens humains affectés spécifiquement au chantier, qualifications de chacun : 10 points

Médiocre	2 pts
Passable	4 pts
Bon	6 pts
Très bon	8 pts
Excellent	10 pts

Sous critère 2 – Les moyens techniques (matériels – produits éco label, traitement déchets verts) : 20 points

Médiocre	4 pts
Passable	8 pts
Bon	12pts
Très bon	16 pts
Excellent	20 pts

Sous critère 3 – Les contrôles : procédure de vérification des prestations réalisées :10 points

Médiocre	2 pts
Passable	4 pts
Bon	6 pts
Très bon	8 pts
Excellent	10 pts

L'addition des 2 notes pondérées (Prix et valeur technique) permettra sur chaque offre, l'attribution d'une note globale à l'entreprise. C'est la note globale qui permettra d'obtenir, au terme de l'analyse, un classement des offres qui guidera le choix du pouvoir adjudicateur.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats fiscaux et sociaux (articles 2143-6 à 2143-10 du CCP) prévus dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur (cinq jours), son offre sera rejetée à l'issue des 5 jours. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur rappelle que l'accomplissement d'une procédure n'implique pas l'obligation d'attribuer ou de conclure un marché. Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à attribuer ou à conclure le marché, soit recommencer la procédure, au besoin d'une autre manière.

#### 8.2 - Mise au point (article 2152-13)

Sera autorisée, si les modifications ne remettent pas en cause les caractéristiques substantielles de l'offre, ni le classement des offres. Il s'agira de modifications mineures. La mise au point sera signée par les 2 parties et annexée à l'AE du marché. Il ne s'agit pas d'une négociation ;

### **IX – RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRES**

1 – Pour une bonne traçabilité, tous les échanges relatifs à ce marché se feront par le biais du portail PLACE.

2 – Les candidats doivent utiliser les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> ; ils recevront en retour une réponse par voie électronique par l'intermédiaire de cette plate-forme.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, il est conseillé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier sur la plate-forme de dématérialisation de l'État (PLACE) pour être informés des informations relatives à la consultation et des réponses apportées aux questions posées par d'autres candidats. Les candidats qui ne s'identifieront pas ne pourront pas être alertés. Une réponse aux questions sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

### **X – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Le pouvoir adjudicateur peut soumettre tout différend qui les oppose au comité consultatif de règlement amiable des litiges, conformément aux dispositions de l'article 127 du code des marchés publics :

Préfecture de la région Île-de-France – Préfecture de Paris 5, rue Leblanc – 75 911 Paris cedex 15 –  
Tél. : 01.82.52.42.67 ou 01.82.52.40.00 – Fax : 01.82.52.42.95 - Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)

Les litiges qui ne recevront pas de solution amiable relèveront de la compétence du tribunal administratif de Basse-Terre sis 6, rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre Cedex - Tél : 0590.81.47.38 –  
Fax : 0590.81.96.70 – courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

Le Tribunal administratif de Basse-Terre peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens "Accessible par le site internet "www.telerecous.fr"

## RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Marché n°971-PREF-SATPN-2025-AOO-AI-02

### I - Pour l'examen de leur candidature

#### A - Pièces obligatoires

- DC1 : acte de candidature
- DC2 : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires sur les dernières années
- Présentation de la société (moyens humains et matériels, chiffres d'affaires, etc...)
- Références privées ou publiques des trois dernières années
- L'attestation d'assurances en cours de validité

#### B - Pièces complémentaires

- Attestations fiscales et sociales
- Extrait K Bis

### II - Pour l'examen de leur offre

- L'ATTRI1 : acte d'engagement, dûment rempli, par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société (un acte d'engagement par lot) (signature ultérieure pour le candidat retenu)
- Le DC4 : s'il y a lieu, déclaration de sous-traitant paraphé à chaque page et signé
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), complété, daté, signé par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société, pour chaque lot,
- Le bordereau de prix unitaire, complété, daté et signé par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société, pour chaque lot
- Le cadre de réponse technique joints dûment rempli, daté et signé obligatoire. Le candidat peut joindre également un mémoire (facultatif) pour compléter les sous critères techniques demandés
- Le tableau d'engagement daté, signé par la personne habilitée et revêtu du cachet de la société
- L'attestation de visite dûment complétée et signée par le contrôleur technique du SATPN
- Toute information utile permettant de valoriser l'aspect respect de l'environnement du produit.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur offre si celle-ci est incomplète. S'il ne demande pas de régularisation, les candidatures et les offres dont les dossiers de candidature seront incomplets ne seront pas examinées.